AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-2-66 466522

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE
(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, **47 Av. Paul-Doumer, MONTREUIL-s-BOIS (Seine) - AVR 76-71**
C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN n° 64.

31 JANVIER 1966.

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS.

Les formes de conservation de certains insectes, acariens ou champignons, peuvent être à l'origine des premiers foyers d'infestation au printemps. Il convient donc d'en assurer aussi totalement que possible la destruction.

Celle-ci peut être obtenue par un certain nombre de mesures d'ordre prophylactique et l'application de traitements chimiques.

1°) Mesures d'ordre prophylactique : Elles permettent d'éliminer des formes de conservation peu sensibles à l'action des traitements chimiques ; ces mesures sont principalement :

- enlèvement des fruits momifiés tués par le Monilia, des feuilles de cerisier tuées par le Gnomonia et encore attachées aux rameaux.

- rabattement et incinération des rameaux morts ou en voie de dépérissement pouvant héberger des insectes du bois, notamment les scolytes, de ceux qui sont atteints d'oïdium ou porteurs de pustules de tavelure, de chancres divers, de nids de chenilles.

- curetage jusqu'au bois sain des chancres à Nectria sur le tronc et les charpentières et recouvrement du bois mis à nu par un produit antiseptique et cicatrisant : goudron de Norvège, désinfectant à base de mercure, oxyquinoléate de cuivre .... Ne pas hésiter à rabattre au-dessous des chancres, les branches trop sévèrement nécrosées.

- enfouissement des feuilles de pommier et poirier, fortement atteintes par les tavelures l'année dernière, en vue d'empêcher l'évolution des périthèces.

2°) Traitements chimiques :

a) Traitements d'hiver proprement dits. Ils ont pour objet principal de détruire les mousses et les lichens, fréquents sur arbres âgés ou mal entretenus les années précédentes, qui servent de refuge à de nombreuses espèces de ravageurs.

Sont surtout utilisées dans ce but, les huiles d'anthracène ou de goudron, produits fortement décapants et très phytotoxiques qui ne peuvent être appliqués que pendant le repos complet de la végétation ; il est par ailleurs déconseillé de les employer plusieurs années consécutives dans un même verger.

Les huiles d'anthracène sont également, dans une certaine mesure, ovicides et coccicides (cochenilles).

REMARQUE : Les arbres fruitiers à noyaux sont plus sensibles aux huiles d'anthracène que les arbres fruitiers à pépins. Il convient d'en tenir compte pour les doses à utiliser.

b) Traitements effectués au départ de la végétation : la plupart des formes d'hibernation (oeufs, larves, adultes mêmes) de certains ravageurs tels que acariens, puce-

rons, chenilles défoliatrices, psylles .... sont généralement plus sensibles à l'action des pesticides lorsqu'un début d'évolution s'est manifesté.

Leur destruction est alors obtenue en intervenant :

- soit dès le départ de la végétation avec
  - les colorants nitrés légèrement décapants, mais surtout ovicides,
  - les huiles jaunes décapantes, ovicides et coccicides ;
- soit plus tardivement avec les formulations huileuses d'esters phosphoriques (oléoparathions ou oléomalathions).

Dans les vergers fortement infestés de cohenilles, peuvent être également utilisées les huiles de pétrole d'hiver, appliquées avant le départ de la végétation.

Les traitements destinés à détruire les formes hivernantes, ne doivent pas être appliqués par période de grand vent ou de gel. Il y a intérêt à employer des appareils à forte pression, munis de lances à jets réglables permettant de "lessiver" toutes les parties de l'arbre.

ABONNEMENTS

Un certain nombre de personnes n'ont pas encore renouvelé leur abonnement. A une période où les problèmes techniques abondent, les réabonnements tardifs perturbent le travail de la Station. Retardataires, pensez-y.

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Dernière Note : Bulletin 63 de décembre 1965.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93 - MONTREUIL-Ss-Bois.